



Actualité 33

CPPAP : 0510 S 07378 ISSN 0221-4776 DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : N LAPEYRERE SECTION GIRONDINE DU SE-UNSA 33bis rue de Carros 33074 BORDEAUX CEDEX Tél. 05 57 59 00 30

N° 1

Octobre 2008



JOURNEE D' INFORMATION SYNDICALE

En présence de Luc Bérille
Secrétaire Général National du SE-UNSA

Venez débattre, venez vous informer !

**Mardi 25 novembre de 9h00 à 16h30
Au lycée « Les Iris » à Lormont**

CONTACTEZ-NOUS

au : 05.57.59.00.30 ou par mail à : 33@se-unsa.org
(toutes les infos en page 12)



MAIS AUSSI... DES RÉUNIONS DE SECTEUR






Les militants du SE-UNSA 33 viendront vous rencontrer,

Venez débattre, venez vous informer !

A partir de 17h30 le :

- lundi 10 novembre à l'école maternelle Alphonse Daudet à CENON
- lundi 17 novembre à l'école élémentaire Jean Cordier à PESSAC
- mardi 18 novembre à l'école maternelle Anne Franck à LESPARRE
- jeudi 20 novembre à l'école élémentaire Montaigne de ST MEDARD EN JALLES
- lundi 24 novembre à la salle des Charruands à LIBOURNE
- jeudi 27 novembre à l'école élémentaire Cassy à LANTON

SOMMAIRE

- 1er DEGRE  de 2 à 4
- 2nd DEGRE  de 5 à 7
- Parlons-en  8
- Bulletin d'adhésion 2008-2009  9 et 10
- Elections professionnelles de DECEMBRE 2008
- Journée d'info syndicale  11 et 12

**D'où sont issus vos représentants du personnel
élus au titre du SE-UNSA ?**

**Tout simplement, de votre confiance lors
de votre vote aux élections professionnelles.**

(voir en page 11)



Suite aux annonces inacceptables de X. Darcos concernant l'avenir des RASED, le SE-UNSA réagit et agit ! Une délégation du SE-UNSA33 a rencontré l'Inspecteur d'Académie. Nous lui avons fait part des grandes inquiétudes qui remontent du terrain après les annonces budgétaires.

Le Ministre ayant dit : « *Nous n'avons pas le projet de supprimer les RASED, mais de sédentariser les personnels itinérants qui assurent ce soutien aux élèves en difficulté* » ; nous avons relayé le questionnement suivant :

- Qu'entend-il par sédentarisation ?
 - Sur quel type de classe seront affectés les 3 000 maîtres spécialisés ?
 - Quelle place pour la rééducation à l'école ?
 - Comment répondre alors à toutes les demandes d'aides spécialisées pour tous les élèves en grande difficulté ?
- Quelles perspectives pour le long terme ?

Alors que le Ministre tente, par une pirouette médiatique, de convaincre l'opinion publique de sa grande volonté à résoudre l'échec scolaire, alors qu'il fait preuve d'un silence assourdissant depuis plus d'un an sur l'avenir des aides spécialisées et des personnels qui y travaillent c'est par des dépêches de presse relatives au budget 2009 que les enseignants découvrent le sort réservé aux RASED. Si d'ailleurs on peut estimer qu'il s'agit là de réelles annonces...

Nous avons décidé d'un courrier intersyndical (voir ci-dessous) demandant une audience d'urgence au ministre sur cette question spécifique.

Nous vous tiendrons au courant des réponses données et des suites d'action à envisager. N'hésitez pas à nous transmettre vos réactions en nous écrivant à 33@se-uns.org ou en nous téléphonant au 05 57 59 00 30.

Bordeaux, le 10 octobre 2008,
Nathalie Lapeyrière

Le traitement de la difficulté scolaire est complexe. Les besoins pour la prendre en charge sont d'autant plus criants. Concernant l'accompagnement des PPRE, les troubles du langage, la prévention et la remédiation, des réponses différenciées et concertées sont à mettre en œuvre dans l'École. L'enseignant, seul, ne peut traiter toutes les difficultés des élèves.

Les dépêches qui sont tombées (seule source d'info pour l'instant, vu que le Ministère ne daigne pas communiquer vis-à-vis des syndicats sur le sujet) laissent entendre que 3 000 postes de RASED (maîtres E et G) seraient réaffectés pour être sédentarisés dans les écoles où la difficulté scolaire est la plus présente. Comment comprendre la réaffectation de 3 000 postes dans les écoles ? sur des classes ordinaires ? sur des classes spécialisées ? en plus des classes ordinaires ? ... Bref toutes les spéculations sont possibles ! On peut craindre aussi la réapparition de structures fermées type classes de perfectionnement...

C'est la remise en cause des RASED en tant que tels qui est actée.

Le SE-UNSA combat depuis plusieurs années le tarissement des départs en formations spécialisées, les départs en retraite non remplacés, la « récupération » chaque année de postes restant vacants suite à l'absence d'enseignants formés pour y exercer...

Le SE-UNSA, s'il estime que le fonctionnement des RASED pourrait être amélioré, tient à dénoncer les conditions de travail des enseignants qui y exercent et les moyens dont ils disposent.

En effet, l'insuffisance des départs et la réduction du temps des formations des enseignants spécialisés, le manque de formation continue, les problèmes de frais de déplacements, l'importante diminution de postes de rééducateurs (- 800 en 10 ans) sont autant de freins puissants à leur dynamisme.

Nous alertons depuis longtemps le Ministère sur ces problèmes mais il a toujours pris grand soin de ne rien répondre et surtout de rien dévoiler sur ses intentions. Il se répand encore une fois dans la presse mais quand aura-t-il le courage de jouer cartes sur table avec les personnels et les organisations syndicales qui les représentent ?

Le SE-UNSA demande instamment au Ministre d'engager des concertations avant de prendre toute décision touchant à l'aide spécialisée dans le premier degré.



Paris, le 08 octobre 2008

Monsieur Xavier DARCOS
Ministre de l'Éducation Nationale
110 rue de Grenelle
75357 PARIS 07 SP

Monsieur le Ministre,

Le SNUipp, le SE-UNSA et le SGEN-CFDT élèvent la plus vive protestation vis-à-vis de l'annonce de la suppression de 3 000 postes de spécialistes de la difficulté scolaire.

Cette décision, si elle était maintenue, conduirait à priver plus de 150 000 élèves d'aides effectuées dans le cadre des RASED [1]. Ce sont des territoires entiers dans lesquels le réseau d'aides spécialisées ne pourra plus intervenir. Ce sont des personnels dont le professionnalisme et l'expérience sont niés.

Depuis février 2008, les organisations syndicales, les associations professionnelles et de parents d'élèves vous interpellent sur le devenir des Réseaux d'Aides Spécialisées aux Éléves en Difficulté.

Pour toute réponse, au détour d'une annonce ministérielle de budget 2009, on apprend la suppression à la rentrée prochaine, de plus d'un quart des postes dévolus à la prévention et la remédiation des difficultés scolaires, les personnels étant « réaffectés » « au sein des écoles » devant des élèves.

Alors même que vous prétendez faire de la lutte contre l'échec scolaire une priorité, cette décision brutale, prise en dehors de toute concertation, est pour le moins incompréhensible.

Le SNUipp, le SE-UNSA et le SGEN-CFDT demandent la levée de cette mesure et l'ouverture immédiate de discussions sur le devenir et le développement des Réseaux d'Aides Spécialisées pour les Éléves en Difficulté. Ils sollicitent de toute urgence une audience commune.

Veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Gilles MOINDROT
Secrétaire Général
SNUipp-FSU

Thierry CADART
Secrétaire Général
SGEN-CFDT

Luc BERILLE
Secrétaire Général
SE-UNSA

[1] Le Réseau d'Aides Spécialisées pour les Éléves en Difficulté regroupe des enseignants qui sont spécialement formés aux aides pédagogiques (maîtres E), rééducatives (maîtres G) et psychologiques (psychologues scolaires). Un personnel de réseau d'aide intervient, en moyenne sur l'année, auprès de 50 élèves.

Analyses, positions et propositions du SE-UNSA, communiqués de presse ; penser à consulter :

**le site national : www.se-uns.org
notre site33 : www.sections.se-uns.org/33**



Après avoir été « pressés » par l'administration pour mettre en œuvre l'organisation du dispositif, les collègues ont fait débiter les premières séances d'aide personnalisée.

Les difficultés concrètes pressenties par le SE-UNSA, et dénoncées auprès du Ministère dans les discussions de l'an dernier, se font jour.

Le SE-UNSA avait pourtant alerté le Ministère sur les contraintes que cette nouvelle mesure faisait peser sur les collègues et leurs élèves mais aussi sur le fonctionnement de l'école.

Le SE-UNSA s'est battu tout au long des discussions face à la méconnaissance du fonctionnement de l'école, inadmissible mais réelle, des hauts fonctionnaires du ministère.

Si beaucoup d'écueils ont pu être évités, il n'en demeure pas moins de réelles inquiétudes quant à l'opérationnalité de cette aide, mais aussi son efficacité réelle.

De plus, les remontées du terrain montrent la complexité du dispositif et donc la surcharge de travail que cela entraîne, ce que nous avons dénoncé. Nous l'avons à nouveau fait en audience la semaine dernière.

Depuis l'annonce unilatérale du ministre, il y a un an, de la suppression des cours du samedi matin, le SE-UNSA a agi au plan national pour limiter les conséquences néfastes prévisibles d'une telle décision prise sans aucune concertation préalable.

Le SE-UNSA a pris ses responsabilités et a décidé contre vents et marées de défendre la profession.

D'autres ont préféré l'affichage d'une attitude simpliste (et facile) de refus, abandonnant ainsi les collègues.

Si tous les syndicats représentatifs avaient été présents face au ministère pour défendre la profession (et notamment celui qui agit le plus l'action...) nous aurions à coup sûr enregistré davantage de garanties pour les personnels !

Dans le cadre du relevé de conclusions que le SE-UNSA a signé, avec le Sgen-CFDT, le Ministre a dû reculer sur ses mesures les plus négatives : affectation d'autorité des enseignants de maternelle en élémentaire, un volume annoncé de 72h de soutien et en seules actions directes, un modus operandi décrété d'en haut et le même pour tous...

Au plan national, comme au plan départemental, les représentants du SE-UNSA sont intervenus à chaque fois qu'une situation délicate leur était signalée, qu'elle soit le fait d'une administration locale autoritariste ou qu'elle résulte d'une interprétation erronée voire abusive des textes réglementaires.

Ce combat n'est pas derrière nous, bien au contraire !

Nous continuerons à porter auprès des IEN, IA et Ministre les difficultés et les revendications des collègues dans la mise en œuvre de l'aide personnalisée : n'hésitez pas à nous contacter, ne restez pas seuls face à l'administration !

N L

PERMUTATIONS INFORMATISÉES 2009 pour les titulaires

Vous envisagez de changer de département ?

Vous vous demandez :

- **comment se déroulent les opérations ?**
- **quel est le calendrier des démarches?**
- **les critères pris en compte dans le barème ?**

Dans les jours qui viennent, les élus nationaux du SE-UNSA débattront avec le Ministère des dispositions qui seront adoptées cette année.

Dès que le texte sera finalisé (parution de la note de service au Bulletin Officiel, habituellement en octobre), nous pourrons vous fournir notre fascicule spécifique : « Je veux changer de département 2009 » totalement réactualisé, sur simple demande à 33@se-unsa.org ou par téléphone au **05 57 59 00 30**.

Si vous voulez évaluer vos chances de réussite afin d'adopter la meilleure stratégie dans le(s) choix de département(s), le SE-UNSA vous propose une étude personnalisée. Cette recherche est réservée en priorité aux adhérents mais nous pouvons étudier avec vous les possibilités de répondre à vos demandes si vous n'êtes pas encore adhérent au SE-UNSA.

Mettez toutes les chances de votre côté en nous confiant votre dossier, pour cela, n'hésitez pas à nous contacter.

Céline GRAVELLIER
Responsable Ecole

CAPD du 5 septembre 2008 : dernières nominations

La Commission Administrative Paritaire Départementale a donné son avis sur l'affectation des 78 derniers collègues restés à la disposition des IEN à la rentrée ou non encore nommés. Des modifications ont été effectuées en séance suite à nos remarques. Ont également été examinées quelques délégations et la nomination de 3 conseillers pédagogiques.

En ouverture de la séance, le SE-UNSA est intervenu pour rappeler le vœu du dernier CTPD : la création immédiate de 20 postes supplémentaires pour faire face aux besoins de la rentrée 2008.

La CAPD a également fait le point sur les exeat-inéat et sur les nouvelles intégrations.

Cette dernière phase de nominations est difficile pour les collègues puisqu'il s'agit de nommer un PE sur chaque poste resté vacant qui est souvent un poste fractionné, spécialisé ou éloigné. Cette année, la nouvelle règle de nommer les T1 sur des postes entiers pour permettre aux PE2 de partir en stage a accru les difficultés des collègues à trouver un poste à leur convenance.

Le SE-UNSA a demandé à l'administration une réflexion globale sur les conséquences de ses décisions en matière de mutations intra départementales. Le SE-UNSA continue de veiller au respect des règles et à la situation de chacun.



Le plan de formation continue 2008-2009 pour la Gironde traduit une forte diminution des possibilités de départ en stages.

Concernant les stages longs massés, 90 collègues pourront y participer cette année contre 252 l'an passé.

Pour les stages longs filés, nous passons de 64 places à 54. C'est au total plus de 50% de baisse du potentiel des stages longs ! Le dispositif d'accompagnement des titulaires 1ère année consomme en effet la différence constatée. Une entrée progressive dans le métier est un dispositif qui peut être intéressant. Malheureusement, il se fait à moyens constants. Ainsi les compléments de formation initiale et la réflexion sur le premier emploi se font en amputant les possibilités de formation des autres titulaires.

Le SE-UNSA a fortement dénoncé cette méthode lors du Conseil Départemental de Formation.

Militants de la continuité éducative, nous apprécions le développement des stages écoles/collèges dans les circonscriptions. Nous avons demandé une meilleure articulation entre offre de formation second degré et premier degré. Le socle commun se met en place, le plan de rénovation des langues vivantes s'installe au collège. Il est nécessaire de penser une formation continue commune.

Pourtant nos inquiétudes sont grandes sur la pérennité du dispositif. La future formation des maîtres se traduira par une mise en responsabilité à temps plein dans les classes.

Cette remise en cause brutale de la formation professionnelle aura des conséquences sur la formation continue. En Gironde, les stages longs reposent essentiellement sur les remplacements par les stagiaires PE2. Le SE-UNSA a alerté l'ensemble des acteurs de la formation au niveau départemental. Il faut donc se mobiliser fortement. Il faut dire le plus massivement possible que l'avenir de l'école ne peut décidément pas se décider sans nous.

Yannick LAVESQUE

NOUVEAU CHAMBARDEMENT dans le domaine des évaluations nationales !

Les évaluations « diagnostic » de CE1 et CM2 ont fait long feu, bienvenue aux évaluations « bilan » !

A partir du 19 janvier 2009, les élèves de CM2 devront plancher une semaine durant sur leur nouveau test d'évaluation des acquis. Leurs camarades de CE1 découvriront leurs nouveaux tests le 25 mai. Prévus dans le cadre du socle commun, ces tests, organisés en cinq séquences, porteront « sur toutes les compétences du programme ».

Les « objectifs et finalités » annoncés de cette mesure sont multiples :

- « mesurer les acquis des élèves français à des moments clefs de leur scolarité ;
- disposer d'évaluations bilan pour engager des remédiations ;
- donner aux parents toutes les informations auxquelles ils ont droit, en évitant une mise en concurrence incontrôlée des écoles ;
- disposer d'un nouvel indice de l'efficacité des enseignements à l'école ;
- disposer d'un instrument de pilotage du système éducatif, du niveau local de l'école jusqu'au niveau national. »

Les taux de réussite aux tests détermineront si les élèves sont "en grande difficulté" (moins de 33% de réussite), en situation de "maîtrise encore insuffisante des fondamentaux" (entre 33% et 50%), de savoirs "à consolider" (entre 50% et 66%) ou de "bonnes performances" (au-dessus de 66%). Les élèves de la première catégorie seront la "cible privilégiée des dispositifs de remédiation" prévus via la réaffectation des deux heures du samedi matin ou les stages de remise à niveau. Ceux de la deuxième catégorie devront "faire l'objet d'une attention particulière".

Les résultats constitueront un "indicateur de pilotage" qui permettra des comparaisons départementales, académiques et nationales. Cela permettra au ministre, aux recteurs et aux IA-DSDEN de "repérer les marges de progrès,

fixer des cibles nationales, académiques et départementales et mobiliser les équipes". Ces résultats devront également aider les inspecteurs de circonscription à "adapter les plans d'animation et de formation".

Publication des résultats : "le grand public n'aura accès qu'aux résultats globaux de la France entière, des académies et des départements", et ce par "consultation du site national". Les parents, eux, auront de plus accès aux résultats de leur enfant et de l'école de leur enfant. C'est le maître ou le directeur qui communiquera par oral ou par papier les résultats. "Les résultats individuels des élèves ne seront connus que de leurs parents, de leur maître et du directeur de l'école". Les résultats individuels des écoles ne seront pas publics; ils resteront internes à l'Éducation nationale.

> L'avis du SE-UNSA

Le SE-UNSA dénonce une confusion entre les diverses formes d'évaluation (bilan, diagnostique, formative) et l'utilisation que l'institution peut faire des résultats. Une évaluation en milieu d'année ne peut être qu'une évaluation diagnostique et ne peut servir de base à une évaluation des acquis des élèves en fin de cycle et des performances du système scolaire.

Alors que les enseignants voient se multiplier ou disparaître, année après année, les évaluations en tous genres, ce nouveau dispositif n'apporte pas les clarifications attendues.

Enfin, quoi qu'en dise le Ministre, la publication des résultats de chaque école sera possible dans la mesure où ceux-ci seront communiqués aux parents. Les classements et, dans un contexte de déssectorisation progressive, la mise en concurrence des établissements sont des risques qui ne sont pas écartés.



À l'heure où j'écris, nous venons d'apprendre que le CTPD bilan de rentrée aura lieu le 13 novembre ! Nous avons donc sollicité une audience auprès de l'Inspecteur d'Académie pour l'interpeller sur les difficultés de cette rentrée scolaire.

Le 1^{er} fait est qu'elle se caractérise, cette année, par un allongement de ce que l'on appelle « la queue du mouvement ». C'est une des conséquences de l'abaissement des dotations en heures poste dans les DGH, remplacées par des HSA. En effet, comme nous l'avions dénoncé, ces HSA ont été implantées en trop grand nombre pour pouvoir être absorbées par les titulaires ... même à renfort de prime spéciale !

La 2^{ème} conséquence est que de nombreux contractuels sont restés sur le carreau, les HSA n'étant des supports budgétaires que pour les vacataires ! La précarité continue à avancer ... à grands pas dans nos établissements. Quelques chiffres éclairants : 155 Equivalents Temps Plein d'heures poste transformées en HSA, entre 1 000 et 1 200 vacataires (3 fois plus qu'à la rentrée dernière).

La 3^{ème} conséquence est la dégradation de nos conditions de travail : multiplication des postes à complément de service, emplois du temps plus que serrés avec une gestion ubuesque des trajets sur le temps de la pause déjeuner entre les établissements ... et j'en passe !

La 4^{ème} conséquence est que, cette année, de nombreux collègues ont dû « batailler » à la rentrée pour que les seuils de division en TD et TP soient respectés !

Qui fait les frais de cette rentrée... ? Les élèves qui voient la qualité de leur enseignement se dégrader ! Cette casse du Service Public d'Éducation est inacceptable.

Evelyne RABOISSON
Responsable Lycée/Collège

Pour le SE-UNSA il est impératif de réussir la rénovation du lycée général et technologique. La maquette proposée pour la classe de seconde pose un certain nombre de problèmes.

Le SE-UNSA relève 5 points d'achoppement. Il a écrit à J-P de Gaudemar, chargé de mission sur la réforme du lycée pour lui faire part de ses inquiétudes et de ses propositions.

Le nombre de modules envisagé (18 par an, soit 27 heures hebdomadaires, y compris le temps d'accompagnement) est trop réduit et générateur de rigidités. Là où l'objectif recherché était d'introduire de la souplesse pour la personnalisation des parcours, le maximum 27 heures risque de tout bloquer. Cet horaire devra comprendre à la fois le temps des enseignements disciplinaires mais aussi celui de l'accompagnement par exemple pour les rencontres individuelles ou pour l'orientation. Difficile de tout faire rentrer. Cette rigidité risque de conduire à faire de mauvais choix, tant pour les contenus que pour l'organisation des enseignements.

Le périmètre des enseignements fondamentaux n'apparaît ni précisé ni clairement motivé : l'exclusion totale des sciences expérimentales est pour nous incompréhensible.

Pour le SE-UNSA, la maîtrise des langages est au cœur des enseignements fondamentaux : maîtrise de la langue française, de 2 langues vivantes étrangères, du langage mathématique. L'entretien de son corps est indispensable, l'EPS fait donc partie des fondamentaux. Voilà l'incontournable. Reste à définir les outils culturels indispensables au futur citoyen : culture humaniste et culture scientifique doivent être présentes. Le SE-UNSA propose de réfléchir à une nouvelle approche prenant en compte des grandes problématiques contemporaines. Dans cette perspective, l'histoire-géographie et les sciences expérimentales y ont une place.

La nature des enseignements complémentaires est ambivalente : réelle découverte de champs disciplinaires nouveaux en préparation du parcours de formation, ou perfectionnement / renforcement dans des disciplines déjà connues ? Cette confusion pourrait être source de nouvelles ségrégations en contradiction avec l'objectif affiché d'une seconde de détermination « réhabilitée ».

Pour le SE-UNSA, les enseignements complémentaires doivent amener les élèves à découvrir des disciplines nouvelles ou absentes du tronc commun. Les SES ou les enseignements technologiques, par exemple, doivent y trouver toute leur place. Utiliser ces enseignements pour faire du soutien ou de l'approfondissement dans les disciplines du tronc commun ne peut que conduire à restreindre les possibilités de choix des élèves pour le cycle terminal et à établir des hiérarchies plus ou moins implicites.

La remise en cause de la « brique de base universelle de 3 heures semestrielles » pour certaines disciplines hypothèque fortement la possibilité de construire des parcours réellement modulaires et ouvre la porte à tous les marchandages.

Une construction modulaire ne peut fonctionner que si toutes les « briques » sont de même dimension. Les exceptions déjà annoncées (maintien de 2h pour l'EPS et de 5h pour l'ensemble LV1+LV2) remettent en cause l'architecture générale. Si le principe de la brique n'est pas respecté, la définition des horaires n'a alors plus rien de modulaire et on en revient au système existant. Là encore ce sont les possibilités de construction de parcours individuels qui disparaissent.

Les conséquences sur les postes existants, les recrutements et les services des enseignants doivent être clarifiées au plus vite. La réduction de l'horaire global et les modifications des horaires disciplinaires modifieront les besoins des établissements ce qui peut se traduire par des mesures de cartes scolaires. Le nombre de postes aux concours sera également touché. Enfin, la nouvelle organisation implique des transformations dans le service des enseignants. Toutes ces évolutions auront des répercussions importantes pour nos collègues, le SE-UNSA ne peut continuer à discuter sur cette réforme sans les connaître.

Sur notre site : www.sections.se-unsa.org/33 :

vous pouvez consulter le compte-rendu de la réunion du 10 septembre avec l'analyse du SE-UNSA ainsi que la lettre adressée à J-P de Gaudemar.



Suite à une année tendue en matière de gestion des moyens, avec de nombreuses suppressions de poste et l'arrivée d'HSA en nombre dans nos DGH, des collègues correspondants m'ont demandé de clarifier la procédure de préparation de la rentrée dans le 2nd degré.

Vous trouverez ci-joint un tableau de la gestion des moyens qui a des incidences sur la gestion des personnels :

- pour l'Administration (Rectorat, Inspection Académique, Chef d'établissement),
- pour vous (élus au Conseil d'Administration, correspondants d'établissement ou concernés par les mutations),
- pour nous (en effet, le SE-UNSA, au titre syndical ou fédéral, participe à toutes les commissions qui gèrent les moyens : CTPD, CTPA).

Nous sommes présents dans les CAPA, CTP, GT ...parce que vous nous avez fait confiance aux dernières élections. N'oubliez pas de la renouveler et votez, faites voter SE-UNSA le 2 décembre.

Evelyne RABOISSON

Date	Opération	SE-UNSA	Vous : correspondant, élu CA,...	Administration
Octobre / Novembre	Bilan de rentrée	Enquête de rentrée (effectifs constatés, HSA, CS, ...)	- remplir l'enquête, surtout les difficultés - intervenir en CA	<ul style="list-style-type: none"> • CTPD (bilan départemental) • CTPA (bilan académique)
<p><i>Ces bilans sont, pour le SE-UNSA, l'occasion de mettre en lumière les dichotomies éventuelles entre les effectifs prévisionnels et les effectifs constatés, les absorptions impossibles d'HSA, ... Notre volonté est prospective : améliorer la rentrée et, surtout, la préparation de rentrée suivante.</i></p>				
Décembre / Janvier	Carte des formations, des options	Envoi des projets aux correspondants d'établissements	CA : demandes des établissements	CTPA
<p><i>Cette étape nécessite une relation étroite entre correspondants d'établissement et SE-UNSA. Des demandes d'audience par établissements sont parfois nécessaires : nous les préparons avec vous et nous vous accompagnons.</i></p>				
Janvier / Février	Arrêt des effectifs de la rentrée suivante	Envoi aux correspondants des effectifs prévus	CA	CTPD
<p><i>Les effectifs prévisionnels sont calculés en fonction des effectifs constatés l'année précédente et du taux de passage apparent des établissements (c'est-à-dire de leur politique de redoublement, d'orientation ...). Cette phase est primordiale car elle impacte les ouvertures ou fermetures de division et, donc, l'attribution des moyens horaires.</i></p>				
Février / Mars	Répartition des moyens horaires	Envoi des DGH aux correspondants 2	Commission permanente et CA : vote de la répartition de la DGH 3	<ul style="list-style-type: none"> • CTPA répartition des moyens horaire par département 1 • CTPD DGH par établissement 2
<p><i>Le TRMD est l'outil souvent utilisé par les CA (il est souvent utile que vous nous le transmettiez). La répartition des DGH a des conséquences sur les créations/suppressions de postes, les postes à complément de service, les mesures de carte scolaire ...(la 1^{ère} coloration de ces mesures se fait en établissement, votée par le CA).</i></p>				
Mars	Créations/suppressions de postes	Envoi aux correspondants des propositions de		<ul style="list-style-type: none"> • CTPD • CTPA
<p><i>C'est la dernière phase sur les moyens; ensuite, ces moyens ont des conséquences sur le mouvement des personnels. Nous intervenons aussi dans le cadre de la gestion du mouvement des personnels en tant que commissaires paritaires élus.</i></p> <p>Les prochaines élections des commissaires paritaires auront lieu en décembre prochain. Votez et faites voter SE-UNSA.</p>				

Les sigles :

- | | | | |
|--------|--------------------------------------------------|--------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ⇒ CA | Conseil d'Administration | ⇒ CTPD | Comité Technique Paritaire Départemental (constitué de représentants de l'Inspection Académique et de représentants syndicaux) |
| ⇒ HSA | Heure Supplémentaire Année | ⇒ CTPA | Comité Technique Paritaire Académique (idem au niveau du Rectorat) |
| ⇒ CS | Complément de Service | | |
| ⇒ DGH | Dotation Horaire Globale | | |
| ⇒ TRMD | Tableau de Répartition des Moyens par Discipline | | |

VOIE PROFESSIONNELLE : demande de report du Conseil Supérieur de l' Education

Le SE-UNSA est à l'origine d'un courrier commun demandant de report de l'examen des projets de décrets réorganisant la voie professionnelle. Ce courrier est signé par le SE-UNSA, le SIEN-UNSA, Sup'Recherche, A & I et le SNAEN.



Nous demandons le report du CSE pour 2 raisons :

- La réunion du Comité Interprofessionnel Consultatif (instance composée des représentants des salariés et des employeurs et des représentants du ministère) qui devait se tenir le 15 octobre (veille du CSE) et donner son avis sur les projets de texte ainsi que sur les champs et spécialités offerts en seconde professionnelle est reportée à une date ultérieure. Or, pour nous qui sommes engagés dans une union interprofessionnelle, il est inacceptable de ne pas avoir consulté les branches professionnelles sur des sujets dont la portée dépasse largement le strict cadre de l'Education nationale avant de demander au CSE de se prononcer ;
- Les projets de textes sont des "coquilles vides" qui nécessitent les arrêtés correspondants pour prendre tout leur sens. Ce que reconnaît le ministère puisque il justifie le report du CIC par la nécessité de présenter décrets et arrêtés simultanément.

Monsieur Xavier DARCOS
Ministre de l'Education nationale
110 rue de Grenelle
75007 PARIS

Copie à :
M. Jean-Louis Nembrini - DGESCO
Mme Claire LANDAIS -DAJ

Paris, le 10 octobre 2008

Objet : demande de report de la réunion du Conseil Supérieur de l'Education

Monsieur le Ministre,

Le Se-UNSA, le SIEN-UNSA, SUP'Recherche, A & I et le SNAEN-UNSA vous demandent instamment de reporter la réunion du Conseil Supérieur de l'Education prévue le 16 octobre 2008.

Lors de cette séance doivent être examinés 4 projets de décrets portant sur la nouvelle architecture de la voie professionnelle. Pour nos organisations, ces textes ne peuvent être correctement appréciés sans les arrêtés qui déclineront concrètement les principes affichés. On y trouve en effet des formulations très vagues, qui ne fixent pas clairement le droit et qui attendent manifestement d'être interprétées.

De plus, le calendrier de réunion des instances concernées par ces projets de décrets est préjudiciable à la qualité de la réflexion. Pour nos organisations, qui ont fait le choix d'un engagement fort dans une union interprofessionnelle, il n'est pas acceptable que l'avis du Comité Interprofessionnel Consultatif, dans lequel sont représentées les branches professionnelles, les organisations de salariés comme les organisations d'employeurs, ne précède pas l'avis du Conseil Supérieur de l'Education. Loïn de concerner la seule Education Nationale, ces textes auront des conséquences sur le champ de la formation professionnelle et sur la question des qualifications.

Nous vous demandons, Monsieur le Ministre, de respecter le rôle et la dignité des instances consultatives. En conséquence, nous vous demandons de reporter la réunion du Conseil Supérieur de l'Education après la tenue du Comité Interprofessionnel Consultatif, et d'inscrire à son ordre du jour non seulement les 4 projets de décrets mais aussi les projets d'arrêtés qui en découlent.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Pour les syndicats signataires,
Luc BERILLE
Secrétaire général du SE-UNSA

COMPLÉMENT DE SERVICE Ne pas oublier ses droits en route

Devoir se partager entre plusieurs établissements n'est pas chose facile.

À cette rentrée, la transformation de 3 500 postes en heures supplémentaires augmente encore le nombre des compléments imposés. Parfois jusqu'à l'absurde : des enseignants sont obligés de travailler sur deux ou trois établissements alors que leurs collègues doivent se répartir des heures supplémentaires. Et ces cas se multiplient. Le complément, qui devait être l'exception, devient la règle dans nombre de collèges et lycées.

Dans ces conditions, il est impératif de faire respecter les textes. Un service partagé donne droit à des frais de déplacement entre les établissements s'ils sont situés dans des communes non limitrophes. Il peut amener à une réduction d'une heure des obligations de service (ou à l'obtention d'une HSA (Heure Supplémentaire Année)) pour les affectations sur trois établissements, ou sur deux si les établissements sont situés sur des communes non limitrophes et que le temps de trajet hebdomadaire entre eux est supérieur à deux heures.

En cas de difficulté pour faire valoir vos droits, contactez votre section du SE-UNSA.

EMPLOIS DU TEMPS Une composition devenue difficile

Même avec la meilleure volonté du monde, réaliser des emplois du temps convenables est parfois devenu mission impossible.

Les services partagés obligent à s'accorder avec un autre établissement pour caser les cours et permettre les déplacements. Les heures supplémentaires alourdissent les services des enseignants ; les contraintes extérieures, par exemple pour l'EPS, sont de plus en plus fortes...

Résultat : des gruyères innombrables. Les profs voient fondre leur temps libre et les élèves subissent de nombreuses heures de permanence, et des journées toujours plus longues. Encore faut-il souvent compter avec les trajets matin et soir. Pas idéales comme conditions. Et il se trouvera toujours des gens pour imaginer que tout cela est fait pour arranger les profs !

S'OPPOSER

et proposer !



Entreprise générale de démolition

Après France Télécom, GDF et La Poste, voici venu le tour de l'Ecole Publique.

Après les propos tenus par l'ancien ministre Luc Ferry sur les RASED et ceux de l'actuel sur la maternelle, on y voit de plus en plus clair dans la volonté de ce gouvernement et de sa majorité de casser l'Ecole Publique sous couvert d'économie budgétaire.

Le contenu des nouveaux programmes et autres sottises (médaillon d'or, mérite etc...) témoignent de la conception élitiste et réductrice (se centrer sur les « fondamentaux ») qu'ont nos gouvernants de l'enseignement.

Les atteintes répétées du président de la République au principe constitutionnel de laïcité en évoquant une soi-disant laïcité positive (il y en aurait donc une négative ?) montrent également que l'Ecole Publique et Laïque est menacée par un communautarisme dont on peut constater les dangers dans les pays qui ont fait ce choix ou dont l'Histoire les a menés dans cette impasse.

Le nouveau dispositif de l'accompagnement éducatif, applicable pour le moment en éducation prioritaire et dans le 2^e degré, vient en complément de la démarche initiée avec ces nouveaux programmes, en écartant du temps scolaire les activités sportives et surtout culturelles.

C'est aussi un piège financier grâce auquel le gouvernement s'évitera une revalorisation des salaires des enseignants. C'est le « travailler plus pour gagner plus ».

C'est un piège aussi pour le fonctionnement normal des équipes pédagogiques, ce temps supplémentaire venant polluer le temps de concertation (qui fait dramatiquement défaut) et de préparation/correction.

Bien évidemment, l'ensemble de ces nouvelles mesures est effectué à la hussarde, sans aucune concertation sérieuse, dans la plus grande agitation (conformément à l'agitation présidentielle), déstabilisant les équipes pédagogiques avec le seul souci de l'annonce médiatique sans aucune analyse sur les conséquences de telle ou telle décision.

Tout ceci dans un contexte salarial tendu puisque, de 2000 à 2008, la perte de pouvoir d'achat des enseignants, issue de la différence entre la hausse de l'inflation et celle du point d'indice, se chiffre à - 10%.

Alors que, dans le même temps, « le bouclier fiscal », scandale républicain, permet aux plus riches d'économiser des sommes importantes, dont il n'ont pas besoin, lesquelles vont manquer à la République pour faire face à ses obligations, notamment en matière de formation.

C'est véritablement un assaut organisé, empreint d'une idéologie libérale dure calquée sur le modèle anglo-saxon, qui est mené contre les services publics en général et contre l'éducation nationale en particulier.

Face à cette volonté destructrice, il ne faut pas se contenter des habituelles défenses catégorielles ou corporatistes. Il faut dénoncer globalement et se mobiliser contre cette politique libérale que le président et son gouvernement veulent appliquer à notre pays, en soulignant notamment les échecs de telles pratiques que l'on peut constater aujourd'hui dans ces pays (USA, GB) qui servent de modèles à un président et une majorité sans imagination et sans vision politique à long terme.

Gérard Tournemouly

Liberté, liberté chérie

Les nouveaux programmes 2008 (après ceux de 2006 et de 2002...) s'appliquent dès cette rentrée et s'imposent donc à nous. Chacun le sait.

Tout enseignant sait également qu'il a toute latitude pour mettre en œuvre les susdits programmes.

La liberté pédagogique n'a pas été supprimée ...

Bouclier fiscal : la réalité des chiffres !

Selon une étude réalisée par le ministère du Budget, l'Etat a remboursé plus de 246 millions d'euros aux quelques 15 000 contribuables, qui avaient payé, en impôts et taxes, plus de 50% de leurs revenus de l'année 2007.

Grâce à D. Migaud, président socialiste de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale et commanditaire de cette étude, on sait enfin précisément à qui a profité ce fameux bouclier fiscal. On constate, sans surprise que les ménages les plus aisés ont été comblés.

"Deux euros sur trois payés au titre du bouclier fiscal vont aux ménages disposant de plus de 15 millions d'euros de patrimoine". Plus précisément: 155,6 millions d'euros ont été restitués à 671 ménages, soit 231 900 euros par ménage.

Ces chiffres sont à mettre en parallèle avec les suppressions de postes dans l'Education Nationale et la perte du pouvoir d'achat que nous avons tous constatés.



Bulletin d'adhésion



Cotisations 2008-2009

Titulaire	É C H E L O N S											
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	
CLASSE NORMALE												
Instituteur			116 €	119 €	122 €	124 €	127 €	134 €	140 €	149 €	164 €	
Prof écoles, Certifié, Copsy, CPE, PLP, Prof Eps			126 €	132 €	140 €	149 €	157 €	169 €	180 €	195 €	209 €	
PEGC, CE d'Eps, AE-CE					125 €	132 €	138 €	146 €	153 €	162 €	172 €	
Bi-admissible			134 €	141 €	149 €	159 €	168 €	180 €	195 €	209 €	219 €	
Agrégé			152 €	165 €	176 €	189 €	202 €	218 €	233 €	249 €	261 €	

HORS CLASSE	01	02	03	04	05	06	07
Prof écoles, Certifié, CPE, PLP, Prof Eps, Dcio	157 €	178 €	191 €	204 €	221 €	236 €	249 €
Agrégé	209 €	221 €	233 €	249 €	261 €	291 €	
PEGC, CE d'Eps	145 €	153 €	162 €	171 €	195 €	209 €	

CLASSE EXCEPTIONNELLE	01	02	03	04	05
PEGC, CE d'Eps	195 €	211 €	221 €	236 €	249 €

Contractuel 121 € Mi-Se / Assistant d'éducation 69 € Vacataire 38 €

Situations particulières

Disponibilité, congé parental	38 €
Temps partiel : au prorata du temps partiel	
Suppléant 77 € CPA : au prorata du salaire	

IUFM

1 ^{re} année étudiant	38 €
2 ^e année stagiaire	77 €
Liste complémentaire	77 €

Retraités

Pension inférieure à 1400 €	92 €
Pension entre 1400 et 1850 €	112 €
Pension supérieure à 1850 €	120 €



Montant de la cotisation.

Le montant de votre cotisation annuelle est proportionnel au salaire. Il est égal à 5,7 millièmes de votre traitement annuel brut. La cotisation peut être versée en une seule fois, par chèque adressé à votre section départementale. Elle peut également être régie en plusieurs fois par prélèvement fractionné sur votre compte bancaire ou postal.

SITUATION PERSONNELLE

Nom : Prénom :
 Nom de jeune fille : Né(e) le :
 Adresse :
 Commune : Code postal :
 Téléphone : Portable :
 Adresse mel :

Nouvel(le) adhérent(e) : Non Oui Actif Retraité(e)

SITUATION ADMINISTRATIVE

ÉTABLISSEMENT (nom et adresse) :

SITUATION : Titulaire Stagiaire Détaché(e)-MAD Temps complet
 Temps partiel :%

CATÉGORIE :

IUFM 1^{re} année 2^e année Catégorie (PE, PLC, PLP, CPE, PEPS) :

Premier degré Professeur des écoles Instituteur Suppléant Liste complémentaire
 Spécialité (directeur, Zil, ASH, EMF, etc.)

Second degré Discipline :

Certifié(e) PLP Agrégé(e) Bi-admissible AE-CE PEGC Section :

Autre (préciser) : Chargé(e) d'enseignement Eps Professeur Eps

Conseiller(e) principal(e) d'éducation Copsy DCIO

Mi-Se Vacataire Contractuel

Assistant d'éducation Auxiliaire de vie scolaire Assistant pédagogique

COTISATION

Échelon : Montant de la cotisation :

Classe normale Hors classe Classe exceptionnelle

Mode de paiement : Chèque

Paiement fractionné : Première demande Renouvellement

J'adhère au Syndicat des Enseignants-UNSA, date et signature :

Les informations recueillies sont destinées au fichier syndical. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés.

À retourner au SE-UNSA Gironde - 33 bis, rue de Carros - 33074 BORDEAUX Cedex



INSTRUCTIONS POUR LE PAIEMENT FRACTIONNE DE LA COTISATION

CE FORMULAIRE N'EST A REMPLIR QUE :

- Si vous optez pour la première fois pour des prélèvements automatiques
- Si vous avez changé de compte depuis l'année dernière

COMPLETER

- Nom, prénom, adresse du débiteur (titulaire du compte)
- Nom et adresse précise de l'établissement qui gère le compte à débiter
- Numéro du compte à débiter

Dater et signer la demande et l'autorisation de prélèvement

DEMANDE DE PRELEVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier.

NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR

--	--	--	--

DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

--

COMPTE A DEBITER

Codes		Numéro de compte	Clé Rib
Etablissement	Guichet		

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER

**Syndicat des Enseignants - UNSA
209, Boulevard Saint-Germain
75007 PARIS**

Date :

Signature :

Les informations recueillies dans la présente demande, qui doit obligatoirement être complétée, sont destinées à n'être utilisées par le créancier, que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réagirai le différend directement avec le créancier.

N° NATIONAL EMETTEUR

401981

NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR

--	--	--	--

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER

**Syndicat des Enseignants - UNSA
209, Boulevard Saint-Germain
75007 PARIS**

COMPTE A DEBITER

Codes		Numéro de compte	Clé Rib
Etablissement	Guichet		

NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU CPTE A DEBITER

--

Date :

Signature :

Prière de renvoyer cet imprimé au créancier, en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (R.I.B) ou de caisse d'épargne (R.I.C.E)

ELECTIONS PROFESSIONNELLES de DECEMBRE 2008 2 VOTES DECISIFS

Le 2 décembre 2008, se dérouleront les élections aux Commissions Administratives Paritaires :

1. Nationales (CAPN)
2. Départementales (CAPD) pour le 1er degré
et
Académiques (CAPA) pour le 2nd degré

Ces élections concerneront tous les personnels titulaires enseignants, Conseillers Principaux d'Education et Conseillers d'Orientation Psychologue. Il s'agira, pour nous tous, d'élire nos représentants des personnels.

Dans l'académie de Bordeaux, le SE-UNSA présentera des listes pour tous les corps.

- Pour le 1er degré : au total ce sont 76 enseignants soit une liste dans chacun des 5 départements. En Gironde, une liste de 20 collègues.
- Pour le 2nd degré : au total ce sont 38 certifiés, 18 agrégés, 16 CPE, 12 enseignants d'EPS, 18 PLP, et 6 PEGC au niveau académique.

Ces élections professionnelles se déroulent tous les 3 ans.

Alors, quel syndicat choisir ?

En votant pour le SE-UNSA, **vous choisissez l'égalité de dignité entre tous les enseignants**. Là où d'autres veulent les opposer, le SE-UNSA travaille à les réunir de la maternelle au lycée.

A l'inverse de ceux qui s'enferment dans le repli catégoriel, **nous faisons le choix au SE-UNSA de défendre les enseignants sans les isoler des autres salariés du public et du privé** car les enjeux de la société dépassent le cadre de l'Ecole.

Là où certains saucissonnent le système éducatif, **le SE-UNSA s'engage à multiplier les passerelles en offrant un projet éducatif cohérent pour ses élèves du plus jeune âge jusqu'à la terminale**.

Pour le SE-UNSA, l'exercice démocratique ne peut se résumer à demander leur confiance aux enseignants, aux CPE et aux COPsy. Il nécessite aussi de leur rendre des comptes sur ce qu'on en fait : à vous de juger.

Si vous voulez un syndicalisme cohérent, crédible dans ses revendications et ses actions, déterminé à faire progresser nos professions, alors pour le mardi 2 décembre 2008 :

Faites
la différence,
Votez
SE-UNSA !



Enseignants de l'UNSA
de l'école au lycée, ensemble

N L

MARDI 25 NOVEMBRE de 9h00 à 16h30
Lycée « Les Iris » à LORMONT

JOURNÉE D'INFORMATION SYNDICALE - RÉUNION DÉBAT

*Animée par l'équipe départementale du SE - UNSA,
 en présence de Luc Bérille - Secrétaire Général National du SE - UNSA.*

DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE	
9h00	Accueil des participants
9h15 à 12h15	<ul style="list-style-type: none"> • Questions d'actualité. • Les propositions et revendications du SE-UNSA pour l'École et pour répondre aux besoins et aux attentes des enseignants.
12h15 à 14h00	PAUSE (possibilité de prendre le repas sur place... voir coupon pour s'inscrire)
14h à 16h30	Travail en commission sur les questions spécifiques aux catégories 1 ^{er} degré et 2 nd degré : promotions, mutations, difficultés de fonctionnement des écoles et établissements, etc ...

Cette réunion est ouverte à tous les collègues qu'ils soient syndiqués au SE-UNSA ou non syndiqués.

Chacun peut y participer. L'autorisation d'absence est de droit (exercice du droit syndical dans la Fonction Publique).

Pour participer :

- Informer l'IEN ou le chef d'établissement (modèle ci-contre) au moins une semaine avant la date de la réunion.
- Remplir et retourner le coupon ci-dessous à la section départementale.
- Une attestation de présence vous sera remise.

Mr, Mme, Melle Établissement

à

A Mr/Me l'IEN de la Circonscription de

Ou
 Au chef d'établissement de

Objet : Réunion d'information syndicale

Mme, M Le chef d'Établissement,

Conformément à l'arrêté du 16 janvier 1985, j'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par le SE-UNSA, le mardi 25 novembre 2008, au Lycée « Les Iris » à LORMONT.

Signature

✂ -----

A PHOTOCOPIER

Journée d'information syndicale du 25 novembre

A RETOURNER, dès que possible au SE-UNSA
33 bis, rue de Carros 33074 BORDEAUX Cedex

Melle, Mme et Mr

Adresse personnelle :

.....

Mail : Tél :

Etablissement :

o Participera à la journée d'information syndicale au lycée « Les Iris » à Lormont

o Prendra son repas sur place (remarque : nous devons faire une réservation ferme dès le 17/11)

o Souhaite voir traités les questions ou problèmes suivants :

.....

.....

